DÉLIBÉRATION n° CA-06-07-2018-16 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2018

Centre de français langue étrangère (CFLE)
Années universitaires 2018-2019 et 2019-2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20180705-15 adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 5 juillet 2018 portant avis favorable à la majorité aux tarifs des cours à temps partiel du CFLE ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1er : Dispositif

Les tarifs des cours à temps partiel du Centre de français langue étrangère pour les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020 sont approuvés, conformément aux détails ci-dessous :

- 2h de cours par semaine - 26h : 216 euros
- 4h de cours par semaine - 52h : 380 euros
- 6h de cours par semaine - 78h : 470 euros

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 6 juillet 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

07 SEP 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

Direction des Affaires Juridiques /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex